

CONVENTION U15 - U17 TERRITOIRE AUDE /PO 23/24

Officiel 66 N°5

U15 ET U17 INTERDISTRICTS

o Règlement des INTERDISTRICTS U15 et U17

ARTICLE 1.

Objet de la convention

La présente convention a pour objet la mise en place d'une compétition dite de Territoire pour les catégories U15 et U17, à compter de la saison sportive 2023/2024, entre les deux centres de gestion.

ARTICLE 2.

Modalités d'organisation

Chaque District organise sa propre compétition départementale pour les catégories U15 et U17, sur une période courant de septembre à janvier.

Chaque District a la liberté de l'organiser en fonction des spécificités de son département et de définir les modalités de qualification à la compétition de territoire. La compétition de territoire débutera au mois de janvier et s'achèvera au mois de mai. Un calendrier commun de cette compétition devra être adopté par le District de l'Aude de Football et le District de Football des Pyrénées-Orientales.

ARTICLE 3.

Nombre de clubs qualifiés

Chaque District devra proposer cinq (5) clubs qualifiés pour la compétition de territoire de la catégorie U15, et cinq (5) clubs pour la catégorie U17. Un club ne pourra pas être représenté par deux équipes dans ces compétitions.

Chaque District devra communiquer, au plus tard, **le 7 janvier 2023** la liste de ses clubs qualifiés au centre de gestion, responsable de l'administration de la compétition.

ARTICLE 4.

Modalité d'accession à la Phase d'Accession Régionale U15

Les clubs terminant aux deux premières places de la compétition de territoire U15 accéderont aux play-offs d'accession pour prétendre se qualifier au Championnat U16 R2 de la saison 2024/2025, suivant les modalités d'accession fixées par la Ligue Occitanie de Football, et en fonction du nombre de places attribuées (Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie Titre II - Championnat Jeunes Masculins - article 21.2).

Les deux clubs accédant aux play-offs seront déterminés en fonction du classement obtenu et non en fonction de leur affiliation à un district.

ARTICLE 5.

Modalité d'accession à la Phase d'Accession Régionale U17

Les clubs terminant aux deux premières places de la compétition de territoire U17 accéderont aux play-offs d'accession pour prétendre se qualifier au Championnat U18 R2 de la saison 2024/2025, suivant les modalités d'accession fixées par la Ligue Occitanie de Football, et en fonction du nombre de places attribuées (Règlements généraux de la Ligue de Football d'Occitanie Titre II - Championnat Jeunes Masculins - article 28.2).

Les deux clubs accédant aux play-offs seront déterminés en fonction du classement obtenu et non en fonction de leur affiliation à un district.